
Demande de modification de PASH

Commune de Rendeux
Village de Gênes - Rue Saint-Isidore

Rapport

IDELUX Eau
Service d'Appui aux Communes
Le 06/09/24



1. Introduction

1.1. Localisation

La présente demande concerne une partie de la rue Saint-Isidore dans le village de Gênes situé sur le territoire de la commune de Rendeux.

Cette zone était affectée en zone d'épuration collective au PCGE du 25/02/2000 et est classée en régime d'assainissement collectif au PASH de l'Ourthe le 02/12/2005.

1.2. Cartes

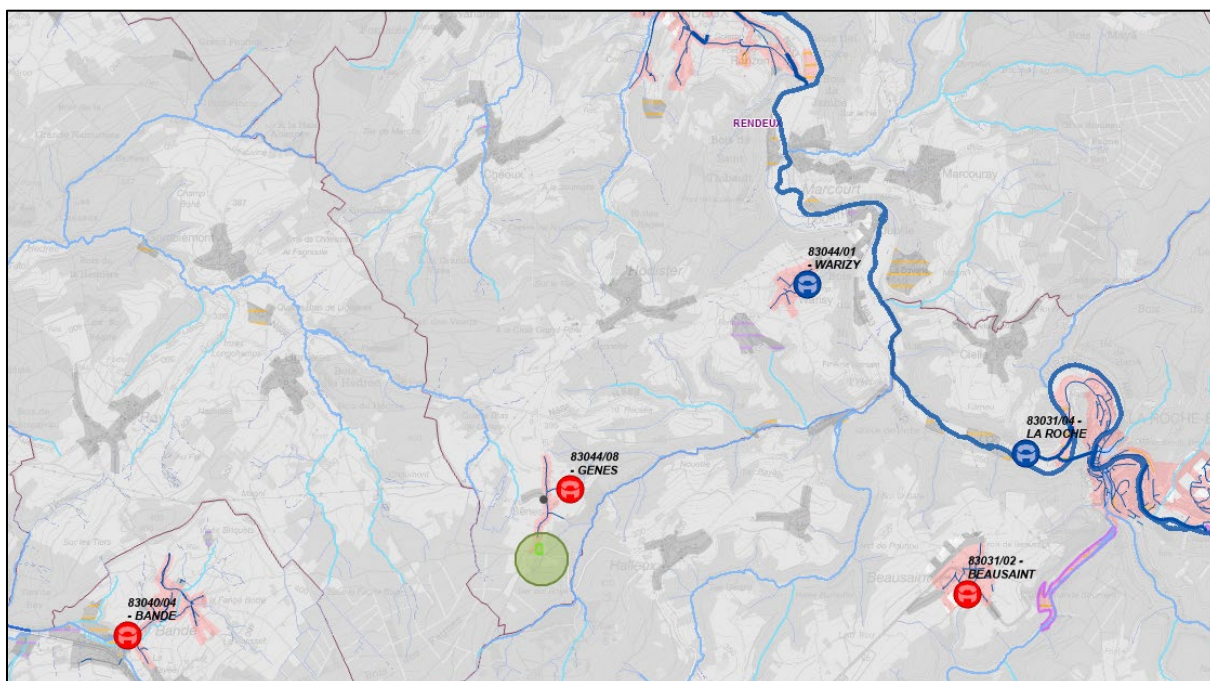


Figure 1. Localisation du village de Gênes

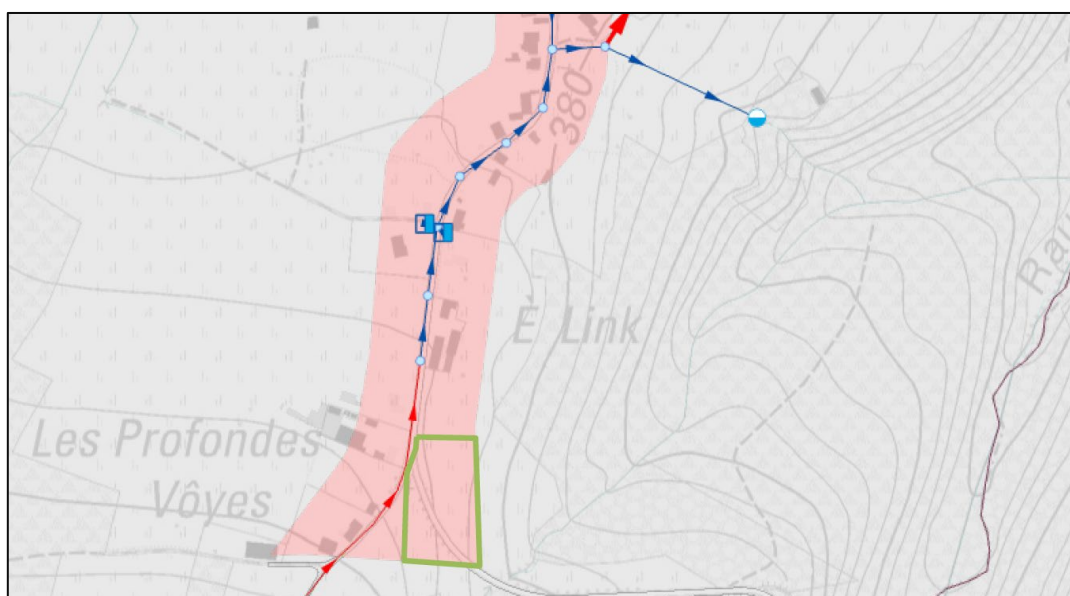


Figure 2. Localisation de la zone concernée par la modification du PASH (zone entourée en vert).

2. Analyse de l'existant

Dans la zone concernée, on note l'absence d'habitations à l'heure actuelle mais un permis d'urbanisation pour 6 lots sur la parcelle 63E (donc 4 lots sont concernés par la présente demande) vient d'être introduit.

Concernant la parcelle 63E, les futures habitations dans la zone concernée se trouvent en contrebas de la voirie et, de plus, aucun égout n'est prévu au PASH. Il n'est pas possible de poser un égout gravitaire dans la zone concernée pour se raccorder sur l'égout présent dans une partie de la rue Saint-Isidore au niveau de la parcelle 84K.

Concernant la parcelle 62H, également comprise dans la présente demande, celle-ci est située en contrebas par rapport à l'égout futur prévu dans la rue Petit-Pierri. Les futures habitations ne pourront donc pas s'y raccorder gravitairement.

Le passage de l'assainissement collectif à l'assainissement autonome pour cette zone est une bonne solution.

3. Proposition de solution

Etant donné :

- L'absence d'égout présent dans cette partie de la rue,
- La topographie de la rue et l'impossibilité de raccorder gravitairement les eaux usées des parcelles concernées à l'égout existant dans la rue Saint-Isidore au niveau de la parcelle 84K,
- La longueur du refoulement à poser (130 m) et le peu d'habitations dans la rue,

il est proposé d'orienter la zone concernée en zone d'assainissement autonome suivant le schéma d'assainissement repris en annexe.